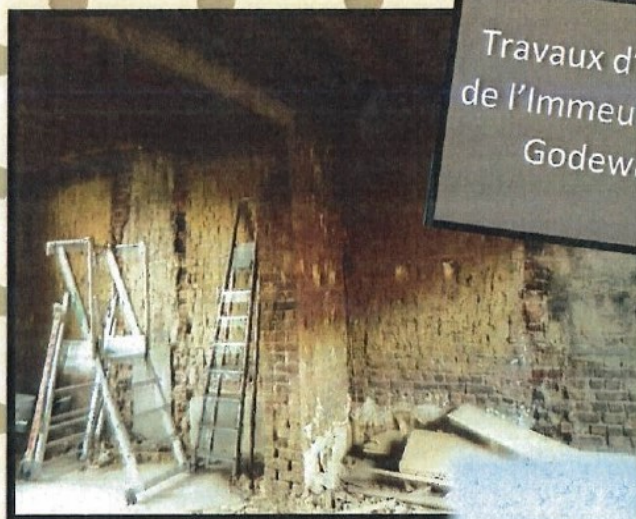




Bulletin d'information de Flêtre

Novembre 2019



Travaux d'aménagement
de l'Immeuble 178 rue de
Godewaersvelde



Réfection du chemin du
paradis



Sécurisation du
clocher de l'Eglise



Travaux
R. J. Demeyère
R. Houblonnière



Chers concitoyens,

2019 :

- Rue de la Houblonnière et Rue Jacques de Méyère : fin des travaux d'aménagement de la voirie, du trottoir sécurisé dédié au cheminement piétonnier, mise en place de stationnements, ceci grâce à la CCFI qui a la compétence voirie. Les mâts d'éclairage ont été changés au profit de mâts similaires à ceux de l'agglomération. Le SIECF est maître d'œuvre, finance les travaux dont le montant est à rembourser sur plusieurs années. Les espaces verts seront implantés pour le printemps prochain.
- Les travaux de réaménagement du logement route de Godewaersvelde seront terminés pour la fin de l'année. Merci aux agents communaux qui réalisent la grande partie des travaux qui sont conséquents (isolation, distribution des appartements, pose des parquets, cuisines, salles de bains, clôture, passage de la cour) tout en gérant les besoins quotidiens de la commune. Merci à Monsieur Francis Lemot qui a fait prévaloir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre.
- Une intervention sur le clocher de l'église a été nécessaire pour stabiliser les pierres. Elle nous permettra également d'établir un diagnostic de l'état général qui servira de document de réflexion pour le Conseil Municipal.

2020 :

- Le projet des travaux du presbytère a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat. Ils pourront commencer début 2020.
- Le Conseil Municipal maintient sa demande de travaux (voirie, trottoirs, enfouissement des réseaux, nouveaux mâts d'éclairage) Impasse du Mont des Cats. Cette deuxième partie de l'Impasse est le dernier tronçon pour lequel les réseaux doivent être enfouis.
- Le Cahier des Charges relatif à l'aménagement de l'entrée du village côté Méteren a été établi en concertation avec le Département. Le Conseil Municipal aura à constituer le dossier aux fins d'obtenir toutes les subventions possibles car il s'agit d'un aménagement conséquent, mais qui contribuera à la mise en valeur de notre village et à sa sécurité.
- Nous sommes dans l'attente des décisions de la CCFI concernant le projet de vidéosurveillance. Nous regrettons, avec la commune de Méteren partenaire, la mise en veille de ce dossier auquel nous étions très attachés.

Comme vous pouvez le constater, la municipalité œuvre au quotidien à l'amélioration du Cadre de Vie. Nous souhaiterions que chacun s'investisse avec nous. Il faut que tous les habitants se sentent responsables, fassent preuve de civisme et de respect : propreté, stationnements, règles d'urbanisme... et ainsi continuer à faire de Flêtre un village où il fait toujours bon vivre.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, des moments de bonheur partagés en famille, du réconfort pour les personnes seules et surtout la santé.

Mme Ricour

Lyk je kut 't zien, 't Konsel werkt om nuuze ommelegginge te verbeeteren.

Me zouden hoope hen dat alleman mee nuus werkt.

Alle de beweunders moeten opletten om tegaere mee respekt te leeden in nuuze prochie : om ze prooper te lachten, om nhulder foteure wel te staen en de steireegels te respektieren ... en azoo, van Oeeter een prochie maeken waerdat 't leeden zoete is.

'K wenschen alleman goe feesten voor 't ende van 't jaer, geluktydeljes mee je famylje, kroost voor de menschen dien aleene zyn en eerst van ael de gezondheid.

Mme Ricour



Immeuble 542 rue Nationale : Nous sommes heureux d'accueillir

Bienvenue

Klass & Mode - Prêt à porter

 **Faites confiance à nos commerçants** 



BOUCHERIE

PRIMEUR

FROMAGERIE

POISSONERIE

OPTICIEN

BOULANGERIE au Fournil de Flêtre

RESTAURANT Café de la Mairie

BAR – TABAC St Barthélémy



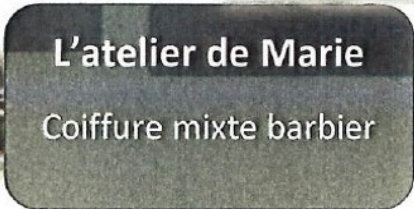
Pizzeria

Piz'za Phil Vendredi
soir



L'atelier de Marie

Coiffure mixte barbier





C'est tellement facile de dire :

« C'est pas moi.... C'est l'autre » ...

Qui doit balayer son trottoir ainsi que son caniveau ?

Qui doit ramasser les déjections de son chien ?

Qui doit mettre ses papiers dans la poubelle ?

Qui doit s'assurer que son véhicule ne gêne pas la circulation des piétons
quand celui-ci est stationné sur le trottoir ?

Qui doit s'assurer que son chien ne divague pas sur la voie publique ?

Notre responsabilité si minime soit-elle est engagée dans nos actions au quotidien
Celles-ci sont faciles à mettre en œuvre dès l'instant où chacun
a le respect de l'autre et de l'intérêt général... en ne calquant pas sur le voisin.

BENNES POUR DECHETS VERTS



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

Merci de ne pas déposer en dehors de la benne



Choisir le bon moment,
c'est moins dérangeant.

Jours ouvrables
8h30-12h et 14h-19h30
les samedis 9h-12h et 15h-19h

Le chien, son maître, la loi La divagation

- « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art. L.211-19-1 du code rural).
- Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau :
 - n'est plus sous la surveillance effective de son maître
 - se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
 - qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

je ramasse, c'est évident



STATIONNER SUR LE TROTTOIR
C'EST OUBLIER QUE L'ON EST TOUS PIÉTONS.



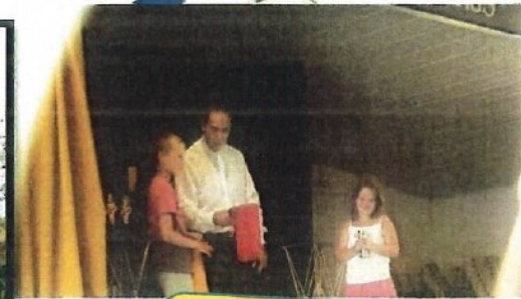
Qui doit ... qui doit ... qui doit

... En clair soyons tous citoyens.

Accueils de loisirs



Activités sportives et
sorties diverses



Spectacle

Ambiance et bonne
humeur assurée



La fête au centre



Activités sportives
animées par le
Département

